



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Affaire suivie par : Sébastien MATHIEUX  
Unité inter-Départementale Cantal / Allier / Puy-de-Dôme  
Équipe ECIE  
Tél. : 04 73 43 18 41  
Courriel : sebastien.mathieux@developpement-durable.gouv.fr

Référence : 20221213-RAP-63-1416-INS\_20221208\_MFPM\_Quartier\_Pistes\_Cataroux\_SSP

**RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société : M.F.P. MICHELIN - Site de Cataroux Adresse : 8 rue de la Grolière Commune : 63000 CLERMONT-FERRAND SIREN : 855200507 SIRET : 85520050700454	S3IC Priorité DREAL Régime SEVESO / IED	0056-00328 <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : Fabrication de pneumatiques et R&D associée		
Date du contrôle : 08/12/2022	Précédente visite : 30/09/2022	
Inspecteurs :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle	
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du .....	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : évolutions du site, APC	
Thème(s) du contrôle • Cessation d'activité et diagnostic de l'état du quartier des pistes		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Bâtiments V22, O26, F5, F4, Z26 et F14		
Référentiel(s) du contrôle • Code de l'environnement, notamment ses articles R. 512-39-1 et suivants • Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 19 mars 2015 • Dossiers de cessation d'activité du quartier des pistes (bâtiments V22, O26, F5, F4, Z26 et F14)		
Personnes rencontrées et fonctions		
Nom	Société	Qualité
	MFP MICHELIN MFP MICHELIN MFP MICHELIN	Spécialiste environnement CAR/CTX Spécialiste remédiation MFP Michelin France Chef de projet « quartier des pistes »
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAES <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

## I – Synthèse de la visite et des constatations

### I.1 – Périmètre inspecté

Les thématiques de cette inspection retenues lors de la préparation et annoncées à l'exploitant par échanges du 15 novembre 2022 correspondaient au périmètre suivant à inspecter : les différentes déclarations de cessation partielle d'activité du quartier des pistes.

- Bâtiments V22, O26, Z26, F4 et F14 et leurs alentours : visite relative au rapport ANTEA n°A118841/VB du 16/11/2022 Site MICHELIN de Cataroux à Clermont-Ferrand (63) - Secteur des Pistes, - Plan de Gestion
- Bâtiments des pistes : F5/F6 et leurs alentours : visite relative aux rapports SARPI (SUEZ) n°M2220310ET01V01 mai 2022 et n°M2220390ET01V01 octobre 2022 (investigations complémentaires)

### I.2 – Constats effectués

#### Bâtiment V22 :

La visite du bâtiment a permis de constater l'étendue des zones qui ont fait l'objet de diagnostic de pollution (sondages, piézomètres 7, 8 et 9).

La plupart des pièces entreposées ont été évacuées et les équipements ont été démontés. Il reste quelques jantes d'essai en métal. Les différents produits (bidons, fûts, bouteilles de gaz) ont été évacués. Des traces d'hydrocarbures sont visibles sur le sol. Lors des travaux de déconstruction, les bétons imprégnés d'huiles et autres hydrocarbures devront être triés et évacués dans une filière adaptée.

#### Bâtiment O26 :

La visite du bâtiment a permis de constater l'étendue des zones qui ont fait l'objet de diagnostic de pollution (sondages, piézairs et Subslabs). Des zones, voire des flaques imprégnées d'hydrocarbures sont visibles sur les dalles des différents niveaux.

La partie est du bâtiment O26 équipée d'une toiture en shed devrait être conservée, ce qui génère des difficultés pour dépolluer les parties proches des structures portantes.

La partie ouest du bâtiment O26 devrait être déconstruite. Les presses de cuisson ont été évacuées. Il reste quelques tuyauteries et cuves de purge des condensats de vapeur de cuisson.

D'importants travaux de dépollution (estimation à 350 m<sup>3</sup> de béton et 1625 m<sup>3</sup> de sol impactés par des hydrocarbures à une concentration supérieure à 2600 mg/kg et 650 m<sup>2</sup> de surface présentant une concentration sous dalle supérieure à 0,5 mg/m<sup>3</sup>) sont prévus. Cinq scénarios ont été proposés avec différentes techniques de dépollution et des objectifs de pollution résiduelle variable.

La MFP Michelin s'oriente vers le scénario 5 (purge et venting).

L'IIC validera, après examen approfondi et sur la base des plans de gestion proposés, les valeurs des seuils de coupure de dépollution.

#### Bâtiment F5 (anciennes pistes d'essais) :

Les diagnostics de sols ont mis en évidence :

- Un impact modéré en hydrocarbures au droit de 3 prélèvements sur S1, ces impacts ne sont pas cernés en profondeur ni en latéral proche sur les sondages S1 et S9.
- Un impact modéré à important en COHV en S2 (cour intérieure au nord-ouest de F5, à la limite avec F6) avec la présence de trichloroéthylène et tétrachloroéthylène.

La visite de site a permis de repérer les différents sondages réalisés.

#### Bâtiment F4

Ce bâtiment abritait des « rouleuses » qui ont remplacé le système de chariot d'essai d'endurance.

D'imposants bâtis en béton permettaient l'installation de la roue et des vérins hydrauliques de placage des pneus montés sur roues. Leur destruction n'apparaît pas compatible avec le souhait de conservation du bâtiment F4.

Des traces d'hydrocarbures sont relevées à différents endroits des bâtis et des dalles en béton. La MFP Michelin envisage de traiter le bâtiment pour un nouvel usage de type tertiaire, avec un ERP avec un usage non sensible.

Il sera nécessaire de traiter au minimum les sources de trichloréthylène et d'évacuer les bétons accessibles imprégnés d'autres polluants (HCT).

#### Bâtiment Z26 :

Le bâtiment Z26 abritait des stockages et une cuve d'acide acétique (toujours présente, mais vide). Les dalles bétons au droit de Z26 étaient imprégnées d'hydrocarbures, aucune analyse de ces bétons n'a été réalisée, par la suite ces bétons seront considérés comme non inertes et orientables en filières de type ISDND sur 20 cm d'épaisseur sur l'ensemble du bâtiment.

#### Bâtiment F14 :

Comme la plupart des bâtiments, F14 (qui abritait des machines hydrauliques) présente des traces d'hydrocarbures sur les dalles en béton. Les bétons imprégnés devront également être triés et évacués en filières adaptées.

Par ailleurs, l'exploitant indique que des analyses vont être lancées sur les eaux souterraines du nouveau piézomètre de la porte de la Rodade ainsi que sur d'autres puits de contrôle.

### II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

Transmission du présent rapport par lettre de suite pour la suite de la procédure de cessation d'activité.

Inspecteur	Vérificateur	Approbateur
Le 13 décembre 2022, L'inspecteur de l'environnement  Signé	Le 13 décembre 2022, L'inspecteur de l'environnement  Signé	Le 13 décembre 2022, Pour le directeur régional, La cheffe adjointe de l'UD CAP,  Signé

